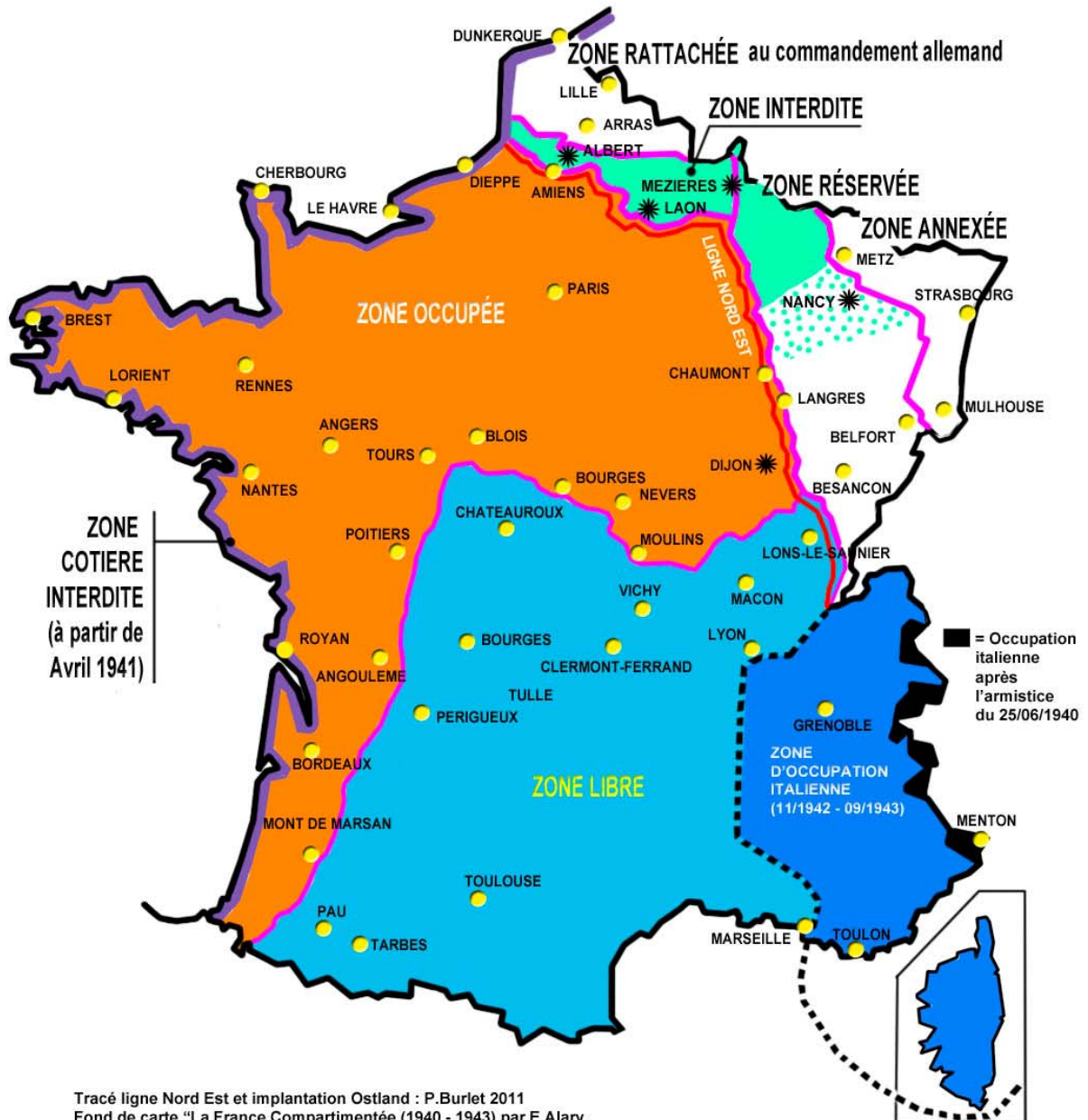


## L'OSTLAND EN FRANCE (1940/1945)

✱ = Directions régionales de l'Ostland    ■ = Implantation forte de l'Ostland    ●●●●● = Exploitations isolées



Tracé ligne Nord Est et implantation Ostland : P.Bulet 2011  
 Fond de carte "La France Compartimentée (1940 - 1943) par E.Alary,  
 R.Gimeno, P.Mitrano - Science Po Paris Avril 1999

## « L'OSTLAND EN FRANCE (1940/1945) »

### UNE TENTATIVE DE COLONISATION AGRAIRE EN FRANCE

D'après « L'Ostland en France durant la seconde guerre mondiale », thèse de Jacques Mievre (1973) et la Synthèse des rapports des Préfets (1940/1942) sous l'égide du CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), de l'IHAP (Institut Historique Allemand de Paris) et de l'IHTP (Institut d'Histoire du Temps Présent) (1998)

L'Ostland<sup>1</sup> est une société « privée » allemande conçue pour la colonisation agraire des terres conquises par les armées allemandes à l'Est de l'Europe. C'est le 12 février 1940, qu'au journal officiel allemand est publiée une ordonnance du Maréchal **Goering**, créant cette société. « Ostland » va s'occuper, d'administrer en curatelle tous les biens fonciers, terres et forêts qui ne sont pas « *entre les mains de membres de la communauté de langue allemande au 1<sup>er</sup> Janvier 1939* ». De fait pendant toute la guerre « Ostland » va sévir sur un territoire situé à l'intérieur de la partie polonaise annexée en 1939. Territoire rattaché au 3<sup>ème</sup> Reich et permettant juridiquement d'exproprier les propriétaires polonais.

C'est le docteur **Hugo Berger** qui dirige « Ostland ». Il est placé sous l'autorité du directeur **J.D Lauenstein** au sein du ministère de l'Agriculture alors dirigé par **Herbert Backe**<sup>2</sup> (*ci-contre*). Ce dernier a reçu l'accord d'**Hitler** pour la création de



grandes exploitations « *seules en mesure de produire le plus possible par n'importe quels moyens et même si ce système, implique des transplantations de main d'œuvre* ».

En réalité, à côté de 3.300 grandes exploitations exploitant 1 million d'hectares, **Berger** a dû conserver, sur 3 millions d'hectares, de nombreuses petites exploitations<sup>3</sup>. Cet ensemble hétérogène de 4 millions d'hectares va être réparti en 8 filiales, divisées en cercles dirigés par des « *chefs de culture de cercle* » ayant sous leurs ordres des « *chefs de culture de district* » donnant des directives aux « *chefs d'exploitation* », plus connus sous le nom de « *chef de culture* » ou de « *gérants* ».

Les 3.300 grandes exploitations recensées en 1942 représentent un sommet. Ce score va passer, en 1943, à 2.430 et, fin 1944, à 2200, pour 700.000 hectares. Quant aux 550.000 petites exploitations incluses dans « Ostland » elles ne sont plus, fin 1944, que 350.000 pour 2 millions d'hectares. Cet amoindrissement ne témoigne pas d'un relâchement dans la spoliation au profit de l'Ostland, mais de la volonté d'**Himmler** « *commissaire du Reich pour le raffermissement de la race allemande ayant la haute main*

*sur la propriété du sol* » de prélever dans le domaine géré par cette « société », des propriétés pour les remettre à « *des émigrants allemands de diverses origines* ».

L'Ostland a donc eu un rôle essentiel dans la politique de colonisation agraire allemande favorisant, par l'expulsion des propriétaires polonais et l'implantation de paysans d'origine allemande, « *l'assimilation au Reich des territoires conquis en 1939 en Pologne* ».

Pour **Hitler**, étendre le Reich à l'Est de l'Europe, d'abord par intégration de la zone polonaise telle que définie par son accord avec l'URSS, puis, selon sa prévision de future capitulation de l'union soviétique, à l'ensemble de la Pologne et à une partie de l'Ukraine repose sur des fondements raciaux. Ces territoires rassemblant des millions de juifs et de slaves devaient être octroyés « *aux aryens, de race supérieure et ayant des droits sur des espaces qui leurs étaient vitaux* ».

Mais **Hitler** a aussi des objectifs expansionnistes à l'ouest, relevant des intérêts économiques du Reich comme du « *juste retour aux frontières de l'Histoire* ». En cela, il ne fait que poursuivre les ambitions de l'Allemagne, formulées par les grands Liges allemandes de propriétaires, de paysans, d'industriels qui, en 1914, réclamaient, si la France était vaincue, « *l'annexion des départements du Nord et du Pas de Calais - avec Dunkerque, Calais, Boulogne - de la Meurthe et Moselle, de la ligne fortifiée de la Meuse, des Vosges, de la Haute Saône - avec Belfort - et, bien entendu, la conservation du Bas Rhin, du Haut Rhin et de la Moselle annexés depuis 1870* ».

C'est donc, tout naturellement, qu'après l'armistice de 1940<sup>4</sup>, **Hitler**, reprenant le tracé du projet 1914<sup>5</sup>, instaure plusieurs zones :

1 L'Ostdeutsche Landbewirtschaftung-gesellschaft ou Société agricole d'Allemagne Orientale. Ostland sera, en 1941, renommée «Landbewirtschaftung» (Service de la Culture) avant de se transformer, le 22 mai 1942, en « société d'Etat de mise en valeur agricole » sous le nom de « Reichland ».

2 **Herbert Backe** (1896/1947), homme politique nazi et criminel de guerre. Ministre de l'alimentation en 1942, et ministre de l'agriculture en 1944. Capturé par les alliés, il se suicide en se pendant dans sa cellule à Nuremberg.

3 Au nombre de 550.000.

4 Alors que celui-ci ne fait aucunement allusion à la création en zone occupée de diverses zones particulières.

5 D'après l'historien allemand Jäkel, cette nouvelle frontière dite « ligne Nord-Est » rejoint à peu près la frontière du Moyen Age.

- Zone annexée : Alsace – Moselle,
- Zone rattachée : Nord et Pas de Calais,
- Zone interdite sinuant de la mer à Amiens et le sud de Laon, pour rejoindre la ...
- ... Zone réservée passant pas Chaumont, Langres, Dole et Genève

D'autre part, il est clair que dans l'esprit d'Hitler, ce projet de frontière Nord-Est aurait été poussé à l'Ouest dans le cas d'une défaite de l'Angleterre. D'ailleurs, dit-il autre chose quand, le 11 mai 1941<sup>6</sup>, il répond à l'Amiral Darlan que si la France ne s'engage pas plus volontairement aux côtés du Reich en guerre, que si la France perd sa confiance « *il gardera à titre définitif les régions qualifiées aujourd'hui d'interdites, les ports de la Manche, les départements du Nord et du Pas de Calais, une bande de territoire le long de la frontière belge, de la Meuse, de la Meurthe et Moselle.. sans parler naturellement des 3 départements Alsace-Lorraine* »<sup>7</sup>

C'est donc pour préparer l'annexion d'une grande partie Nord-Est de la France, qu'Ostland, dès 1940, est chargée de coloniser, de germaniser les zones interdite et réservée. C'est l'autorité militaire allemande en France qui affecte l'appareil de la société « Ostland » à la mise en valeur agricole systématique de la Région Nord-Est de la France dans le cadre de l'occupation militaire précisant que pendant « *la durée de l'administration provisoire des biens saisis aux paysans français tous les droits existants sur ces biens étaient suspendus* ».

Les critères par lesquels une exploitation passait sous le joug de l'Ostland sont les suivants : « *Sont à prendre en charge par l'Ostland*

- *Les exploitations agricoles, les terrains et le matériel d'exploitation qui sont la possession des troupes ou qui sont administrés par elles,*
- *Les exploitations agricoles, les terrains ou le matériel d'exploitation qui sont abandonnés par les anciens propriétaires français,*
- *Les exploitations agricoles, dont les propriétaires sont rentrés mais qui ne sont pas exploitées comme il est nécessaire pour l'application des méthodes allemandes* »<sup>8</sup>

Les motifs invoqués pour cette mainmise sur les biens agricoles (non-retour des exploitants ou insuffisance dans le rendement) sont, de fait, de la poudre aux yeux. Dans la réalité, Ostland, loin de suppléer pour un temps déterminé des agriculteurs absents ou incapables, « *a rembré afin de favoriser la culture mécanique* » les zones qu'elle exploite. Et ce en supprimant bornes et clôtures, sans se préoccuper des ensemencements déjà réalisés et sans même respecter les petites exploitations en bon ordre de marche. Elle construit des bâtiments nouveaux, donnant au total l'impression d'une organisation nouvelle qui se substitue à l'ancien mode d'exploitation de ces régions.

Le « fait du prince » est la règle. Il est total dès l'Armistice puisque les Autorités françaises ne sont généralement prévenues qu'après les « expropriations ». En 1941, il s'habille d'une illusion de procédure : la copie de la demande de mission faite au Feldkommandant est, le plus souvent adressée, pour information, au Directeur des Services agricoles tandis que la prise en charge est notifiée au Préfet par le Feldkommandant, sans attendre l'avis du Directeur des Services Agricoles !

L'Ostland France à son siège près du commandement militaire à l'hôtel Majestic à Paris. Cinq directions régionales dépendent du siège :

- Somme : Albert<sup>9</sup>
- Aisne : Laon
- Ardennes<sup>10</sup> : Charleville Mézières
- Meuse – Meurthe et Moselle, Vosges : Nancy,
- Haute Marne, Doubs, Haute Saône, Jura : Dijon<sup>11</sup>.

<sup>6</sup> Venu à Berchtesgaden plaider vainement pour une politique de collaboration franco-allemande plus « équilibrée » !

<sup>7</sup> Texte extrait du compte-rendu au gouvernement de l'Amiral **Darlan**.

<sup>8</sup> Circulaire n° 6 de la WOL aux agriculteurs français et aux chefs d'exploitation du département des Ardennes en date du 22 novembre 1940. La WOL (ou Wirtschaftsoberleitung – Direction des Services d'Exploitation) est le représentant local de l'Ostland.

<sup>9</sup> Cette direction régionale disparaîtra en Novembre 1940 au profit de celle de Laon.

<sup>10</sup> Ce département, où en 1914-1918 une entreprise de colonisation semblable à l'Ostland n'ayant laissé que de mauvais souvenirs, avait été conduite par l'occupant, allait être, avec 110.000 hectares saisis pour 171.000 au total pour les quatre régions, le plus touché.

<sup>11</sup> A noter que Dijon est extérieur à la ligne Nord Est, mais il existait une version Nord Est englobant largement la région de Dijon. Cependant, en aucun cas, les saisies « Ostland » n'ont débordées la ligne « Nord est » ce qui fait que certains des départements inclus dans les régions ne l'ont été que partiellement.

Chaque région a, à sa tête un directeur régional, coiffant des chefs de culture d'arrondissement, puis de district, eux-mêmes responsables des chefs d'exploitation résidant dans les villages ou dans de grandes fermes isolées. Ces chefs d'exploitation étant parfois appelés chef de culture, chef de centre ou gérants.

Dans leur zone d'influence ces chefs d'exploitation sont, de fait, détenteurs de l'autorité réelle et ils en abusent souvent.

L'ensemble foncier géré par Ostland de 1940 à la fin de l'occupation atteindra au plus 171.000 hectares pour 11.000 exploitations, dont 367 regroupements ayant rassemblé d'autorité de nombreuses fermes, faisant disparaître toute la signalisation de limites bornées ou naturelles sur une surface de 167.196 hectares, soit 98% des surfaces saisies et situées dans 5 départements (Ardennes, Meuse-Aisne, Meurthe et Moselle, Somme)

Département	Emprise Ostland (ha)	Nbre de Centres	Etendue moyenne de chaque Centre (ha)
Aisne	17.358	27	642
Ardennes	110.000	199	553
Somme	3.638	9	404
Meuse	25.000	72	347
Meurthe et Moselle	11.200	60	187
Total	167.196	367	

Les chefs de centre, comme l'ensemble de la structure « Ostland » sont allemands et si après l'été 1941, sous l'influence d'**Abetz**<sup>12</sup> voulant ménager Vichy, les saisies quantitatives vont marquer le pas, par contre toute la chaîne d'autorité « Ostland » va inlassablement imposer l'échange de terres qu'elle a saisies et qu'elle juge médiocres, contre des terres qu'elle convoite et qui appartiennent à des paysans n'étant pas gérés par « Ostland ».

Cette façon de faire s'ajoutant à la brutalité des saisies du printemps 1941, au déclassement social des fermiers saisis obligeant beaucoup d'entre eux pour faire vivre leur famille à occuper des fonctions d'ouvriers agricoles, crée dans la zone interdite et la zone réservée, un climat d'hostilité à l'égard d'Ostland.

Climat qui va être encore alourdi lorsqu'arrivent, au printemps 1943, après 11 jours d'un voyage très éprouvant, 3400 familles polonaises<sup>13</sup>. Ces malheureux, envoyés d'autorité en France pour remplacer parmi les prisonniers de guerre affectés aux centres Ostland, les 7.000 prisonniers africains. Main d'œuvre aussi pléthorique, qu'inadaptée qui va poser d'énormes problèmes de logement, de nourriture, de soins et qui, après la Libération demandera aux gouvernements français et polonais plus d'un an pour trouver soit une implantation définitive en France, soit le retour en Pologne.

Climat également alourdi lors du retour, en zones interdite et réservée, des paysans progressivement autorisés à rentrer de France occupée où en 1939-1940 ils avaient été poussés à se réfugier, et à qui « Ostland » refuse de rendre leurs terres saisies. Terres saisies parce que « *possession de réfugiés* » (à qui on interdisait de rentrer), en même temps que « *les terres en friche* », « *les terres mal gérées* » (sélection décidée par « Ostland »), « *les terres appartenant à des prisonniers de guerre* », « *les terres appartenant à des israélites* », ainsi que les « *anciens terrains d'aviation* ».

L'auteur de la thèse, Jacques Mievre, s'est attaché à savoir si un cultivateur dépossédé pouvait demeurer sur place avec des moyens suffisants d'existence.

Dans la plupart des cas et sous réserve de travailler pour « Ostland », c'était possible. Les propriétaires saisis deviennent, alors, ouvriers agricoles sur leurs propres biens. Encore faut-il que cette option semble profitable aux services « Ostland », sinon l'éviction est totale.

Et Jacques Mievre de citer la saisie d'une ferme de 180 hectares dans le canton de Saint Nicolas de Port (Meurthe et Moselle). Le 25 juin 1941 le propriétaire est prévenu de la réquisition de son exploitation. Le lendemain, un gérant allemand prend en charge, au nom d'Ostland, tout le domaine sauf les pièces habitées par la famille du propriétaire, mais, le 5 juillet, toute la famille est dans l'obligation de céder la place au gérant allemand et de quitter les lieux sans avoir le droit d'emporter quoi que ce soit et sans aucun inventaire.

<sup>12</sup> **Otto Abetz** (1903/1958) rejoint le Parti nazi en 1931. Entré dans le service des affaires étrangères allemand en 1935, il représente l'Allemagne en France en 1938 et en 1939. En 1940, à la suite de l'armistice, il fut de nouveau envoyé en France. Nommé ambassadeur d'Allemagne le 3 août 1940, il conserva ce poste jusqu'en 1944. En juillet 1949, le tribunal militaire de Paris le condamna à 20 ans de travaux forcés pour crimes de guerre, en particulier pour son rôle dans l'organisation de la déportation des juifs de France. Il fut libéré en avril 1954. Il trouva la mort avec son épouse en 1958 dans un accident de voiture.

<sup>13</sup> Représentant 16.000 personnes dont, en majorité, des femmes et des enfants ainsi que parmi les hommes, de très nombreux vieillards.

L'arbitraire de la situation est résumé par le nouveau gérant « *Tout ce qui était à vous est à nous* » et par un délégué Ostland : « *C'est la guerre* »



L'Ostland, au final, n'a été que le bras armé d'une colonisation agraire en bonne et due forme au bénéfice exclusif de l'occupant. Dès le 2 juin 1941, le général **Doyen** (*ci-contre*)<sup>14</sup> &<sup>15</sup> écrit « *Les véritables buts poursuivis par l'Allemagne [...] n'ont pas pu encore être décelés : il semble bien, en tout cas, qu'il s'agisse de tout autre chose que d'obtenir des terres « abandonnées » ou « mal exploitées » un rendement supérieur. On peut craindre, en effet, que les Allemands ne visent, par ce moyen, à déraciner les populations paysannes françaises, propriétaires du sol, pour, soit leur interdire le retour en zone interdite, soit en faire un prolétariat agricole taillable et corvéable à merci.* » Une réalité que la Commission d'Armistice, de tentatives avortées en tentatives avortées, n'a jamais pu supprimer, ni même assouplir. Au contraire ! Telle cette conférence de Laon, en 1941, au cours de laquelle des assurances allemandes avaient été données, laissant espérer qu'aucune nouvelle terre ne serait prise par la société. Résultat, dans les six semaines suivantes, le nombre des fermes gérées par l'Ostland, dans l'Aisne, passe de 70 à 123 !

Le 4 octobre 1944 une ordonnance du général de Gaulle organise la restitution des biens saisis à leurs propriétaires. Cinq ans seront nécessaires pour y arriver.

**Complément** : L'Ostland n'a sévit « que » dans les zones interdite et réservée. Dans la zone annexée, considérée par l'occupant comme un territoire naturellement et historiquement allemand, le gauleiter **Josef Burckel** va mettre en œuvre une politique identique. A la seule différence qu'il ne s'embarassera d'aucune fioriture ou procédure. Les agriculteurs sont purement et simplement expulsés vers d'autres régions de France et leurs terres confisquées. Près de 225.000 hectares de terres sont ainsi récupérés en Alsace et en Moselle et confiés à des allemands du Palatinat, de Pologne ou de Slovénie. Cette colonisation brutalement imposée ne se passa pas sans problèmes, les traditions agricoles des nouveaux venus étant assez souvent à mille lieues des réalités locales. Ainsi ces colons arrivés dans un village situé au Nord de Metz et dont les habitants pratiquaient sur une grande échelle la culture de la fraise. Première déception : ils sont tous chargés de famille et alors qu'ils pensaient arriver dans un village habité et ils n'ont trouvé que des maisons vidées de leurs propriétaires ou locataires. Ensuite, ils ne comprennent rien à la culture de la fraise !<sup>16</sup>

**Note rédigée** en avril 2011

<sup>14</sup> **Paul André Doyen**, général français(1881-1974) Le 12 septembre 1940, il est nommé président de la délégation française auprès de la commission franco-allemande d'armistice. Contre les allemands et contre Vichy, il est arrêté en 1942. En mars 1945, il est nommé à la tête du détachement d'armées des Alpes.

<sup>15</sup> Dans une note confidentielle à la Direction des Services Agricoles

<sup>16</sup> Archives du colonel Jean Mingasson